

1. L'approvisionnement en eau potable – Des puits aux robinets

1.1. Puits et citerne

À l'image de nombreux territoires la ressource en eau sur Belle-Île a été de longue date fournie par les puits dans chacun des villages et par des citernes en complément, en particulier dans les bourgs et sur les édifices majeurs. Le bourg de Palais a été le premier à ne plus pouvoir se suffire de ces systèmes. Ainsi le barrage de Bordilla a vu le jour en 1941. En tout état de cause, l'eau disponible à Belle-Île est, plus qu'ailleurs, directement induite par la pluviométrie. En effet, qu'elle provienne des puits, des citernes ou des barrages, la disponibilité en eau potable à Belle-Île ne provient que du ruissellement. Des études récentes ont montré l'absence de nappe phréatique sur l'île. Ainsi les systèmes mis en place ont tous pour objectif de capter et de stocker les eaux de ruissellement puisque ce captage ne s'exécute pas naturellement.

Les systèmes traditionnels de captage devenant insuffisants, la question d'un approvisionnement en eau géré collectivement est devenue indispensable tout au long du 20^{ème} siècle. D'abord géré par la commune de Palais (barrage de Bordilla), les 4 communes se lie autour de la compétence « Eau » en 1965. Le syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable de Belle-Île-en-Mer deviendra le S.I.Vo.M. en 1969, puis le District en 1995 et enfin la Communauté de Communes de Belle-Île en 2000. D'une compétence, elle en assume aujourd'hui 35.

1.2. Les pénuries d'eau et la construction des barrages

La construction des 2 autres barrages de Belle-Île est intimement liée aux problèmes de pénuries d'eau. Ainsi, les très faibles pluviométries du début des années 70 ont obligé la collectivité à construire le barrage d'Antoureau (1973)... Bis repetita, le manque de pluie de la fin des années 80 a déclenché la construction du barrage de Borfloc'h. Ainsi, sur la deuxième moitié du 20^{ème} siècle la construction de barrages a été la solution retenue pour gérer l'augmentation constante de la consommation et les crises engendrées par les épisodes secs. L'eau est donc pompée dans l'un des 3 barrages puis passe dans la station de traitement de Bordilla où elle subit un complexe processus de potabilisation dans des bains, par des filtres... Au départ, elle était redistribuée via le château d'eau de Bruté. Le compresseur a aujourd'hui pris le relais et envoie dans toute l'île une eau potable à tous les robinets et à une pression suffisante.

1.3. La crise de 2005, vers la recherche de nouvelles solutions

Dernière sécheresse en date, la pénurie d'eau de 2005, encore frais de la mémoire insulaire ! Plusieurs semaines à aller chercher des packs d'eau sur le tarmac de l'aéroport... Une crise passée grâce à la solidarité de tout le département (grâce au Syndicat Départemental de l'Eau).

Contrairement aux pénuries précédentes, la construction d'un 4^{ème} barrage n'est plus la solution. En effet, une retenue supplémentaire ne permettra pas de pallier les déficits pluviométriques à venir. Une vaste réflexion et quelques études permettent aujourd'hui de faire des choix pragmatiques :

- Mise en route des captages du Coléty et de Bernantec (eau reversée dans les barrages),
- Installation d'une unité de désalinisation.

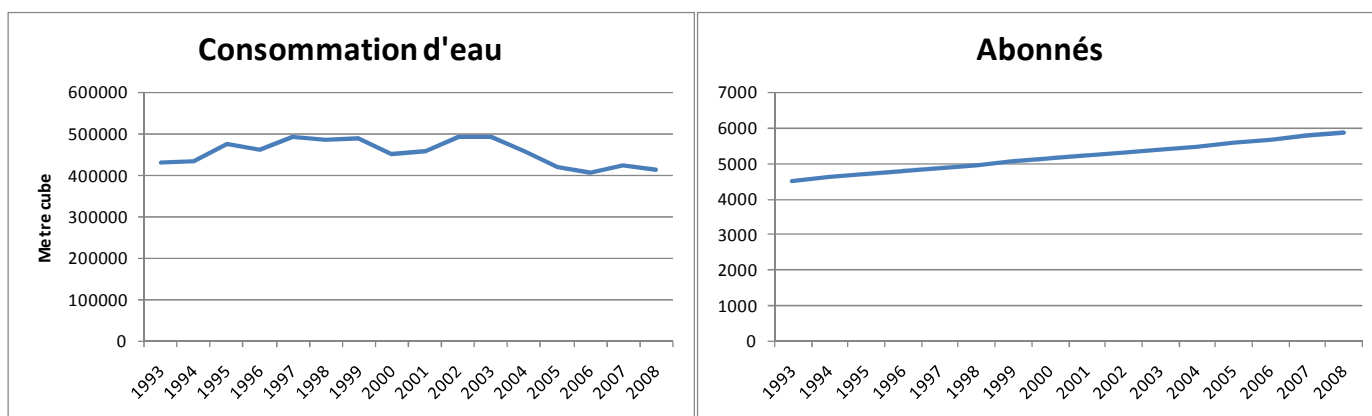
1.4. L'évolution de la consommation

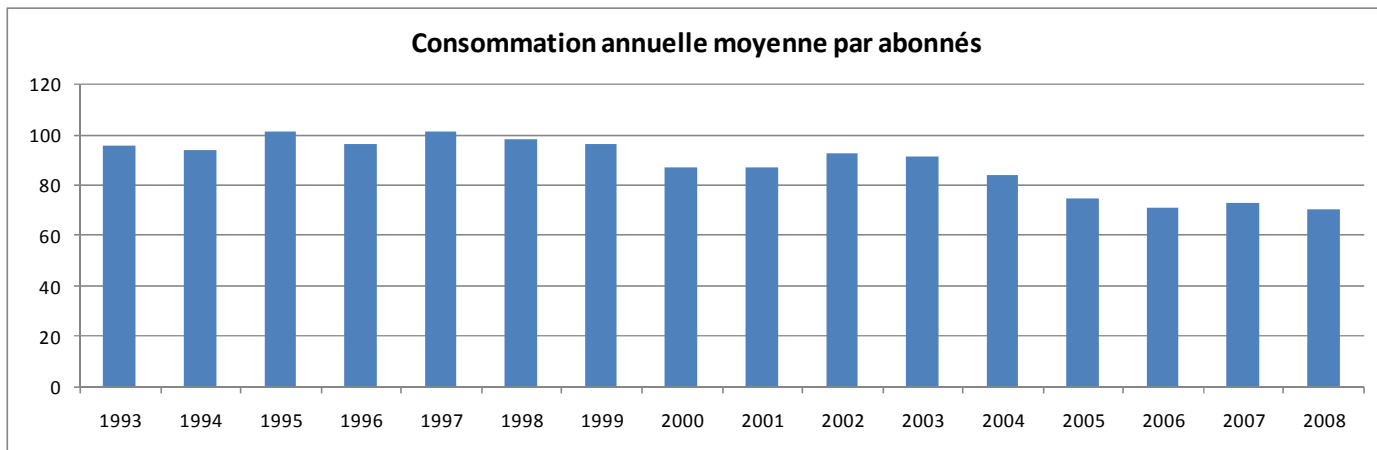
Le dispositif d'alimentation en eau potable a évolué parallèlement à l'évolution des technologies et de l'habitat. L'approvisionnement individuel par les puits ou les citernes est aujourd'hui anecdotique, bien que possible avec un double réseau et lorsqu'ils font l'objet d'une déclaration.

Alors que la consommation annuelle moyenne d'un abonné continental est de 120 m³, celle d'un insulaire n'était que de 85 m³ en 2004 et de 71 m³ en 2008. Mais ce constat positif n'est pas du seul fait de la conscience insulaire de la rareté de la ressource en eau, il cache une réalité plus complexe :

- De lourds investissements ont permis d'optimiser le rendement du réseau ;
- La SAUR (fermier) a de plus en plus recours à la régulation de pression pour optimiser le débit des consommateurs en fonction du débit total saisonnier et périodique ;
- Le passage en 1993 de la tarification forfaitaire au système plus incitatif de la tarification binôme (part fixe et facturation à partir du premier m³). En effet, jusqu'en 1993 un forfait de 30 m³ était facturé d'office aux abonnés ;
- La modernisation des appareils d'électroménager, aujourd'hui moins consommateurs d'eau ;
- La prise de conscience nationale véhiculée par les médias et a fortiori local du fait des pénuries ;
- L'influence des résidents secondaires (50 % des abonnés) dont la consommation annuelle faible minore le cubage moyen annuel par abonné ;
- L'absence d'entreprises et d'usines grosses consommatrices d'eau sur l'île.

La consommation individuelle moyenne a fortement diminuée aux cours des dernières décennies mais l'augmentation du nombre d'abonnés maintient le volume annuel total nécessaire à l'île aux alentours de 415 000 – 430 000 m³/an depuis les 7 dernières années.





1.5. La gestion de l'approvisionnement en eau

Compétence intercommunale majeure, la gestion de l'eau en a même fondé la création en 1965. Mais, un tel sujet requiert des compétences techniques et des niveaux d'investissement obligeant la collectivité à trouver des appuis.

Les niveaux d'investissement et les coûts de fonctionnement ont incité les collectivités à former le Syndicat Départemental de l'Eau (SDE) qui regroupe aujourd'hui 250 communes sur les quelques 261 que compte le département du Morbihan. Cette structure est un organe de solidarité majeur qui assure l'équité du prix de l'eau grâce au système de la péréquation. Tous les abonnés du Morbihan payent la même somme au syndicat. Il redistribue ensuite son budget en fonction des besoins de chaque territoire nivelant ainsi les situations déficitaires (comme à Belle-Île) de celles excédentaires. Belle-Île, plus que tout autre territoire membre du syndicat, sait l'utilité d'une telle structure qui a fait assumer les 3 millions d'euros engagés pour pallier la pénurie de 2006 à 250 communes plutôt qu'aux seuls insulaires...

La gestion quotidienne du réseau d'approvisionnement en eau est pour sa part confié à la SAUR.

2. L'assainissement : Des rejets incontrôlés ... à l'épuration

2.1. Écoulement de plein champs et largage en mer

À Belle-Île comme ailleurs, la question de l'assainissement a suivi celle de l'approvisionnement. Chacun individuellement laissait couler au droit de son pignon l'eau souillée par la lessive du jour, le bain de la semaine, ...

Les premiers problèmes d'insalubrité ont naturellement été rencontrés dans le bourg de Palais. Dès 1950 la commune, alors compétente sur ce sujet, fait mettre en place un système de captage, une pompe de relèvement et une conduite permettant le déversement des eaux usées en mer, à La Coulisse. À la fin des années 60, le tout neuf syndicat intercommunal équipe du même genre de système le bourg de Sauzon. La machine est en marche et l'assainissement s'avère une priorité pour la collectivité. Cette période voit émerger les premières prises de conscience nationale et la première loi sur l'eau.

2.2. Un réseau d'assainissement collectif efficace

1974 marque un tournant important pour la politique d'assainissement insulaire, puisque pour la première fois on réfléchit, on préfigure, on dessine un réseau cohérent. C'est ce document qui va guider le réseau et les investissements des années suivantes jusqu'à nos jours. Il y est décidé de raccorder les communes de Le Palais, Sauzon et Bangor.

Suite à cela, la station d'épuration aérée de Bruté est construite (1980-81) et les lagunages de Locmaria mis en place. Progressivement le réseau collectif d'assainissement se déroule pour atteindre aujourd'hui 89 kilomètres de conduites, 1 station d'épuration, 3 lagunages et quelques 43 pompes de relevage.

Mais qu'advient-il de tous les systèmes non raccordés au réseau qui constituent plus de la moitié des abonnés au service de distribution d'eau.

2.2. L'assainissement individuel, une nouvelle priorité

Les lois successives n'ont pas très clairement identifié ces usagers. Les habitations ne pouvant être raccordées au réseau d'assainissement ont dû se munir d'installation de prétraitement (première loi sur l'eau). Cuve ou fosse septique, les écoulements sont donc filtrés depuis de nombreuses années mais aucune analyse des rejets n'était préconisée. Depuis 1994, la loi oblige les collectivités compétentes à considérer aussi ces assainissements. Pour cette raison est né à Belle-Île, comme partout en France, le Service Public d'Assainissement Non Collectif qui diagnostique les installations, juge de leur conformité et incite à la mise aux normes des systèmes.

2.3. La gestion de l'assainissement

Comment considérer l'approvisionnement en eau si l'on oublie son assainissement ? Ce qui semble aujourd'hui être une évidence, ne l'a pas toujours été. Mais la complexité d'un tel sujet, d'un tel réseau, d'un tel système demande des compétences techniques en biologie. C'est pourquoi la collectivité délègue à un fermier (la S.A.U.R.) la gestion courante du réseau et s'associe à un maître d'œuvre (ingénieur conseil) pour programmer les indispensables investissements et suivre les travaux.

Le tout nouveau schéma directeur prévoit pour les années à venir les travaux à mener. Il conforte les lagunages de Locmaria, déconnecte la commune de Bangor du réseau pour la raccorder à un système de lagunage et prévoit la réhabilitation de la station d'épuration de Bruté qui ne traitera plus que les eaux de Palais et Sauzon.

Un tel programme nécessite des moyens importants qu'il faut trouver, qu'il faut financer. Mais la force du S.D.E. ne s'applique pas à l'assainissement et la communauté de communes doit financer elle-même les dépenses d'investissement de ce réseau...

Pour toutes informations complémentaires n'hésitez pas à consulter le site Internet de la CCBI (www.ccbi.fr) ou à nous questionner par mail à ccbi@ccbi.fr